

L'ÉCHO DE WIMO!

La lettre d'information des locataires Seqens

Meilleurs vœux 2020!

L'année 2019 a marqué le temps du rapprochement, pour France Habitation, Domaxis et Sogemac Habitat, pour former Seqens. Votre bailleur est impliqué au service des territoires et loge plus de 100 000 ménages dans près de 300 communes d'Île-de-France. Seqens poursuit ses objectifs au service de l'habitat avec enthousiasme et détermination: 2020 sera une année innovante pour vous proposer des logements toujours plus performants, dans un cadre de vie agréable. Nous continuons d'agir pour que la solidarité et le bien-vivre ensemble soient des réalités au quotidien.

Ensemble continuons l'histoire.

TOUTES LES ÉQUIPES
SEQENS VOUS SOUHAITENT
UNE BELLE ET HEUREUSE
ANNÉE 2020!



Entre nous

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE LOYER

Vous payez votre loyer par chèque ou TIP? Pour faciliter vos démarches, Seqens vous propose des moyens de paiement plus simples et plus pratiques au quotidien!

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

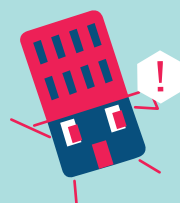
3 dates de prélèvement sont possibles: le 1^{er}, le 6 de chaque mois (ou le 15 sur justificatif). Plus de risque d'oubli, le montant de votre loyer est prélevé automatiquement à date fixe sur votre compte.

Optez pour le prélèvement automatique, c'est facile à mettre en place:

- Contactez notre Service Relation Client, nos équipes vous accompagneront dans vos démarches,
- Ou connectez-vous à Déclic, votre espace client, rubrique « Mes services en ligne ».

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR DÉCLIC, VOTRE ESPACE CLIENT

Le paiement en ligne par carte bancaire vous offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité et vous évite les frais d'affranchissement. Avec votre carte bancaire c'est plus simple et plus rapide!



À partir du 1^{er} janvier 2020:
La Banque Postale met fin
au système de paiement
Logicash.

Vous rencontrez des difficultés pour le paiement de votre loyer?

Ne laissez pas la situation s'aggraver et n'attendez pas que votre dette augmente. Prévenez-nous le plus tôt possible!

Dès les premières difficultés, contactez le Service Relation Client qui vous orientera vers la personne en charge de votre dossier.

Ensemble, nous chercherons la solution la plus adaptée à votre situation.

VOS CONTACTS SEQENS



Service Relation Client

01 49 42 79 89

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h00

Service d'Urgence

01 57 77 47 77

À partir de 18h ainsi que
les week-ends et jours fériés



Votre espace client

Déclic, sur notre site web
www.seqens.fr



Une adresse unique pour l'envoi de vos courriers!

SEQENS
TSA 10004
AUBERVILLIERS
93579
LA-PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX

Chauffage : Les bonnes pratiques

L'hiver est là et le froid s'est installé. Le confort de votre logement dépend alors en grande partie de votre chauffage. Ayez les bons réflexes pour l'utiliser !

VOS ÉQUIPEMENTS

Seqens a remis en service le chauffage dans toutes les résidences équipées de chauffage collectif ou mixte.

La loi prévoit que la température maximum obligatoire pour l'ensemble des pièces de votre logement est fixée en moyenne à 19 degrés pour le chauffage collectif et 14 degrés pour le chauffage mixte (article R241-26 du Code de la Construction et de l'Habitation). Seqens met tout en œuvre pour répondre à ces obligations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au-delà de la réglementation, ce sont les médecins qui ont fixé la température idéale à 19 degrés. Dans les chambres, la nuit, 16 degrés suffisent. Respecter ces températures est donc bon pour votre santé, votre porte-monnaie et la planète !

VOUS DISPOSEZ DE CHAUFFAGE INDIVIDUEL ?
NE SURCHAUFFEZ PAS !

1 DEGRÉ EN MOINS
=
C'EST 7 % D'ÉCONOMIE
SUR VOTRE FACTURE.



ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

1. Conserver la chaleur



Veillez à ce que vos radiateurs soient **totalemtent dégagés** pour assurer une bonne diffusion de la chaleur, pas de meubles, de rideaux ou encore de linge à sécher.



Laissez entrer les rayons du soleil la journée. L'énergie solaire est gratuite et inépuisable !



Le soir, pensez à fermer vos rideaux et volets pour conserver la chaleur de la journée.



Dépoussiérez vos radiateurs régulièrement, ils resteront performants.

2. Préserver la qualité de l'air



90 %

C'est le pourcentage de **notre temps passé dans des espaces clos ou semi-clos.**

Pour assurer la qualité de l'air, laissez respirer votre logement !



IDÉE REÇUE

“ L'hiver, il ne faut pas ouvrir ses fenêtres.

FAUX ! L'hiver, on est tenté de garder les fenêtres fermées pour préserver la chaleur. Mauvaise idée ! Il est essentiel d'aérer son logement 10 à 15 minutes par jour : ouvrez un maximum de portes et fenêtres et notamment dans votre salle de bain pour chasser l'humidité de l'air. Aucune crainte, l'air frais, sec et sain, nouvellement arrivé, se réchauffera rapidement.

Veillez également à ne pas boucher les entrées et les sorties d'air et à nettoyer régulièrement les bouches et les grilles d'aération de votre logement.

